

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 31/10/2024 - 145974 - 1989 B 15409 - 352 351 589 - 2 WF

2 WF

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 61 500 euros

Siège social : 41, rue de Wattignies, 75012 Paris

352 351 589 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 11 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 11 octobre,

La société **HOLDCO 2W**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 610 000 euros, dont le siège social est situé 41, rue de Wattignies – 75012 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487 584 492, représentée par sa Présidente, Mme Corinne GAUDIC, associée unique de la Société (l' « Associé Unique »), dont elle détient l'intégralité des cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de 123 euros composant le capital de la Société ;

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président ; et
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION : Nomination d'un nouveau Président

L'Associé Unique, après avoir pris acte de sa démission de ses fonctions de Présidente de la Société, décide de nommer en remplacement, en qualité de Président de la Société, avec effet à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

GROUPE LCAP, société par actions simplifiée au capital de 565 543 euros, dont le siège social est situé 41, rue de Wattignies – 75012 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 810 825 562, représentée par sa Présidente, Mme Corinne GAUDIC.

GROUPE LCAP a fait savoir qu'elle acceptait sa nomination en tant que Président de la Société et qu'elle ne faisait l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION : Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique

Représenté par sa Présidente

Mme Corinne GAUDIC

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »*

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*

GROUPE LCAP

Représenté par sa Présidente

Mme Corinne GAUDIC

